

Communauté de Communes du Trièves	CONSEIL DE COMMUNAUTE Du 15 octobre 2018
	Compte-rendu

Bernard Coquet est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil du 17 septembre 2018

☞ **Adopté à l'unanimité**

1- Budget principal – Décision Modificative n°4

Le comité syndical de l'EP.SCOT du 22/06/2018 a délibéré pour une participation 2018 de la CCT à hauteur de 9 585,18 €. La participation 2018 inscrite au budget 2018 était de 9 500 €.

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget Principal 2018 de la façon suivante :

		Dépenses	Recettes
65541	Participation EP SCOT	90,00 €	
6574	Subvention aux associations	- 90,00 €	
TOTAL Fonctionnement		0,00	0,00

Vote : Budget Principal : DM n°4

☞ **Adopté à l'unanimité**

2- Contrat d'assurance personnel

La Communauté de Communes est, pour ce qui concerne les risques statutaires, assurée depuis 2016 par Gras Savoye via le contrat groupe proposé par le CDG38.

L'assureur a fait savoir que le contrat étant déficitaire une augmentation de tarif est prévue pour 2019. Les risques actuellement assurés sont :

- | | | |
|---|---|----------------|
| <ul style="list-style-type: none"> - Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours - Décès - Longue maladie, longue durée - Accident du travail / maladie professionnelle - Maternité / paternité | } | sans franchise |
|---|---|----------------|

→ Pour les agents IRCANTEC, le taux de cotisation passe de 0.98% à 1.07%, soit un coût supplémentaire de 680€.

→ Pour les agents CNRACL, le taux passe de 6.10% à 7.32% pour le même niveau de garantie, soit un coût supplémentaire de 13 800€ prévisible pour 2019.

La collectivité a la possibilité soit d'accepter ce nouveau taux et de maintenir les garanties actuelles, soit de modifier les garanties pour réduire le coût annuel de l'assurance. En particulier, il est possible d'augmenter le nombre de jours de franchise pour la maladie ordinaire : si la franchise devient 30 jours, le taux d'assurance devient 6.48% soit un coût supplémentaire de 4 300 € par rapport à 2018.

En 2017, 60% des arrêts pour maladie ordinaire à la CCT ont une durée inférieure à 10 jours, et 80% une durée inférieure à 30 jours. En fonction de cette structure des arrêts pour 2017, on constate que la collectivité paie un surcoût de cotisation d'environ 9500 € pour une franchise de 10 jours alors que le montant des indemnités perçues pour les arrêts entre 10 et 30 jours est de 3000€ environ.

Les élus sont invités à se prononcer sur :

- L'acceptation du nouveau taux à 1.07% pour 2019 pour les agents IRCANTEC
- Pour les agents CNRACL, soit l'acceptation du nouveau taux à 7.32% sans réduction des garanties, soit le passage à une franchise de 30 jours pour le risque maladie ordinaire avec un taux de cotisation à 6.48%.

Le Président propose d'opter pour le passage à une franchise de 30 jours pour le risque maladie ordinaire avec un taux de cotisation à 6.48% pour les agents CNRACL

Vote : Contrat d'assurance personnel : risque maladie ordinaire avec un taux de cotisation de 6.48%

☞ **Adopté à l'unanimité**

3- Recrutement d'un vacataire pour une mission ponctuelle de conseil

La responsable du service finances quitte la collectivité le 20 octobre prochain. Un successeur a été recruté et prendra ses fonctions début janvier 2019. Dans l'attente et pour le bon fonctionnement du service, il est proposé de recruter un agent vacataire en novembre et décembre prochain pour une mission de conseil – formation des agents du service, puis en janvier pour accompagner la prise de poste du nouveau chef de service.

Les vacances seront assurées durant au maximum 7 demi-journées en novembre et décembre 2018 et pour un maximum de 4 journées en janvier 2019.

Les vacances seront rémunérées après service fait en fonction du nombre d'heures réelles au taux de 32,60€ par heure

Laurent Viallard s'interroge sur la continuité de la rémunération actuelle.

Victor Vecchiato explique que le tarif du taux des vacances est celui qui s'applique au personnel de catégorie A. Ce choix a été décidé afin d'éviter que tout repose sur le Directeur Général des Services d'autant plus que la période de fin d'année est souvent compliquée et chargée en matière de finances

Vote : Recrutement d'un vacataire pour une mission ponctuelle de conseil

☞ **Adopté à l'unanimité**

4- Marché groupement de commande pour le renouvellement locatif et la maintenance de l'ensemble du parc des photocopieurs de la CCT et de l'EHPAD Age d'or

Dans le cadre du renouvellement des contrats de location et maintenance du parc photocopieurs de la communauté de communes et de l'EHPAD l'Age d'Or, une consultation en procédure adaptée par avis d'appel à la concurrence a été lancée en date du 28 août 2018 en vue de conclure un marché de service. La durée du marché est de 60 mois.

Le présent marché est composé d'un lot unique.

Après analyse des offres, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer le marché à l'entreprise dont l'offre a été jugée la mieux-disante :

- Société SHARP BUSINESS SYSTEMS France, 12 rue Louis Courtois de Viçose. CS53646 31036 TOULOUSE cedex 01, selon bordereau des prix annexé à la présente.

Vote : Marché groupement de commande pour le renouvellement locatif et la maintenance de l'ensemble du parc des photocopieurs de la CCT et de l'EHPAD Age d'Or

☞ **Adopté à l'unanimité**

5- Plan pastoral – demande de subvention auprès de la Région AURA pour l'animation 2018

Un Plan Pastoral Territorial (PPT) est un dispositif régional qui a pour objectif de soutenir un développement durable du pastoralisme via la mise en place d'un contrat avec les territoires.

Structuré en 3 axes, il permet l'accès à des co-financements régionaux Rhône-Alpes à hauteur de 35% et d'une contrepartie européenne du fonds FEADER équivalente pour des projets en faveur de l'activité pastorale.

La communauté de communes du Trièves a souhaité contractualiser un second PPT avec la Région Auvergne Rhône-Alpes sur la période 2018-2023.

Pour assurer l'animation de ce contrat, la CCT souhaite engager une mission d'accompagnement avec la Fédération des Alpagnes de l'Isère qui a déjà animé le premier PPT Trièves de 2010 à 2015, puis la concertation sur la réécriture du nouveau plan.

Le 1^{er} comité de pilotage de ce second PPT aura lieu le 7 novembre prochain. Pour 2018, le cout total de l'animation est estimé à 2 810 € se répartissant de la manière suivante :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant	Financier	Montant	Taux
Animation FAI	2 260 €	Région AURA	1 686 €	60%
Animation CCT	550 €	Autofinancement CCT	1 124 €	40%
TOTAL DEPENSES	2 810 € TTC	TOTAL RECETTES	2 810 € TTC	100%

Il est proposé d'approuver cette demande de subvention auprès de la Région AURA pour l'animation 2018 du PPT Trièves et d'autoriser le Président à engager une mission d'accompagnement de cette animation auprès de la Fédération des Alpagnes de l'Isère.

Vote : Plan pastoral – demande de subvention auprès de la Région AURA pour l'animation 2018

☞ **Adopté à l'unanimité**

6 – Subvention à l'association « Sur les pas des Huguenots » - co-financement public dans le cadre du programme LEADER

« Sur les Pas des Huguenots » est un projet de développement de territoire, basé sur un nouvel itinéraire de randonnée pédestre partant d'Auvergne Rhône-Alpes jusqu'en Allemagne en traversant la Suisse. En France, il est reconnu Itinéraire Culturel Européen et représente 374 km pour la partie labellisée GR®965 du Poët-Laval (Drôme) à la frontière suisse + 330 km venant des Cévennes en traversant le Gard, l'Ardèche et venant rejoindre le GR®965 à Die (Drôme).

Le projet LEADER « Sur les Pas des Huguenots 2018 » présente une assiette de dépenses prévisionnelle de 65 063 € TTC et il est demandé d'attribuer la subvention de 1000 € TTC dans le cadre du cofinancement public de LEADER.

Il est proposé au conseil communautaire de valider le projet « Sur le Pas des Huguenots 2018 » et d'approuver la contribution forfaitaire de 1000€ allouée au projet dans le cadre de sa demande de financement LEADER.

Pierre Suzzarini, bien que tout à fait favorable au versement de la subvention à l'association « Sur le Pas des Huguenots », se déclare très gêné par le libellé de la délibération qui, selon lui, laisse à penser que c'est le LEADER que la CCT subventionne.

Claude Didier souhaite qu'un point sur le LEADER et ses différentes actions soit effectué lors d'un prochain conseil communautaire.

Vote : Subvention à l'association « Sur les pas des Huguenots » - co-financement public dans le cadre du programme LEADER

☞ **Adopté à l'unanimité**

7 – Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du groupe scolaire de Monestier de Clermont

Le conseil communautaire a délibéré favorablement le 5 mars 2018 pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction du groupe scolaire de Monestier de Clermont au cabinet Chabal Architectes pour un montant prévisionnel d'honoraires de 335 667,27 HT.

Vu l'article 11.3 du cahier des clauses particulières du marché,

Considérant que le coût prévisionnel au stade de l'Avant-Projet Définitif s'établit à 2 834 383,41 € HT (travaux + équipements) dont l'évolution s'explique par les éléments suivants :

- **Coût prévisionnel : 2 600 258 € HT**
- Révision coût valeur juillet 2018 : + 147 319,81 € HT
- Ajustement projet suite demande utilisateurs : + 6 805,60 € HT
- Eléments non compris dans le cout prévisionnel initial (travaux loi sur l'eau, aménagement parcelle de la source, limite de prestation rue du Serpaton) : + 80 000 € HT
- **Coût avant-projet définitif : 2 834 383,41 € HT**

Le forfait de rémunération définitif est porté à 349 479, 47 € HT.

Le Conseil communautaire est invité à autoriser le Président à signer l'avenant au marché de maitrise d'œuvre fixant le forfait définitif.

Claude Didier demande si la révision du coût correspond à un ordre de grandeur habituel ?

C'est le cas, indique Guy Percevault. Jérôme Fauconnier précise que la révision des coûts est indiquée.

Vote : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du groupe scolaire de Monestier de Clermont

☞ **Adopté à l'unanimité**

8 – Avenant n°2 au marché de location du camion de collecte des ordures ménagères

Par délibération en date du 30 janvier 2017, le conseil communautaire a approuvé la passation du marché de location d'un porteur poids lourds équipe d'une benne ordures ménagères avec grue auxiliaire avec l'entreprise Paprec-Gros environnement.

Compte tenu de la suppression d'un indice non remplacé dans la formule de révision des prix, le conseil communautaire est invité à approuver la modification de la formule de révision des prix.

Vote : Avenant n°2 au marché de location du camion de collecte des ordures ménagères

☞ **Adopté à l'unanimité**

9 – Renouvellement de la convention « Inspiration Vercors » - année 2018 et 2019

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver :

- la convention relative à la promotion globale Vercors pour la période 2018-2019
- la participation de la Communauté de communes au plan de financement selon la clef de répartition définie à l'article 3 et à inscrire à son budget général, pour l'exercice budgétaire 2018 puis 2019, les crédits nécessaires à sa contribution,
- La mobilisation du temps de travail de ses agents pour la mise en œuvre des actions (sur la base de la moyenne du temps passé sur les 3 dernières années)
- Le déploiement de la marque Inspiration Vercors dans ses actions.

Pour information, la clé de répartition définie en 2012 reste identique pour la période 2018-2019 : soit une participation annuelle de 9 393 €.

Laurent Viallard rappelle qu'une évaluation sur les actions avait été prévue et il souhaite avoir des informations à ce propos.

Alain Rougale répond que cette évaluation n'est pas possible aujourd'hui mais il peut néanmoins dire que les actions sont communes avec le Parc et qu'elles visent prioritairement la clientèle étrangère notamment belge, suisse et néerlandaise. Cette convention a permis, par exemple, la création d'un site Internet, la publication de brochures, l'accueil de médias...

Pour 2019, plusieurs projets sont en cours tels que la création de bande d'images et de données média, la création de produits estampillés « Inspiration Vercors » ainsi que la valorisation des routes remarquables dont celle du Balcon Est.

Pierre Suzzarini déplore, pour la troisième année consécutive, qu'il n'y ait pas de retours chiffrés malgré plusieurs demandes sur les réelles retombées pour le Trièves. Il lui paraît pourtant simple de vérifier auprès des hébergeurs si la clientèle étrangère est plus nombreuse et s'il y a une augmentation de la fréquentation. Compte tenu des sommes versées, ce travail lui semble important. D'autre part, il trouve dommage que le nom « Trièves » n'apparaisse pas à côté de celui du « Vercors ».

Il fait référence au compte-rendu de 2016 où Frédérique Puissat se demandait s'il était opportun de continuer à verser la participation puisque le Diois ne participait pas financièrement.

Or, aujourd'hui encore, le Diois ne participe pas. Par ailleurs, il semblerait que des précédents signataires sortent de ce dispositif : 5 signataires aujourd'hui contre 8 en 2017. Cela lui pose question.

Il n'y a pas moins de participants, simplement certaines collectivités ont fusionné, indique Alain Rougale. Pour le Diois, il est vrai que ce territoire ne participe pas mais le travail se poursuit dans le sens d'une future participation.

Pour Jérôme Fauconnier, sans promotion, moins de personnes viendraient dans le Trièves et cette convention permet à la collectivité de participer à des salons dans lesquels, sans elle, il serait impossible d'être présent. Quant à l'appellation « Vercors », la CCT peut y être rattachée parce qu'une partie de son territoire se trouve dans le Parc ; ce qui lui permet d'émerger à certaines manifestations qu'elle ne pourrait porter seule. Le Vercors, beaucoup plus connu à l'échelle internationale que le Trièves, joue le rôle de locomotive.

Jean-François Helly rejoint Pierre Suzzarini et souhaiterait que le Trièves soit mentionné.

Pour Claude Didier, l'important est de savoir si l'idée de tourisme doux, vraie valeur pour le Trièves, est partagée à l'échelle de la convention « Inspiration Vercors ».

Alain Rougale le rassure en affirmant que ce type de tourisme est parfaitement pris en compte ; l'approche correspond tout à fait aux valeurs du Trièves. D'ailleurs, il fait part d'une demande pour que les producteurs du Trièves participent plus activement à la « Fête du bleu ».

Pour Pierre Suzzarini, il serait peut-être temps d'élargir l'appellation de la fête du bleu. Il est important de parler de notre territoire et d'en faire mention.

Philippe Berthoin a constaté une augmentation de belges et de hollandais au bord du lac.

Pour Michel Picot, cette convention présente un grand intérêt pour les communes du Parc mais moins pour les communes éloignées ; il lui semble important de poser la question aux hébergeurs afin de savoir si le fait d'être dans ce dispositif leur paraît un point positif.

Alain Rougale répond que ce débat est dépassé. L'ensemble du Trièves bénéficie d'un afflux de touristes et lors des présences dans les salons, c'est la promotion globale du Trièves qui est présentée.

Un point sera fait au prochain conseil.

Vote : Renouvellement de la convention « Inspiration Vercors » - année 2018 et 2019

☞ **Pour : 35 Contre : 1 Abstentions : 4**

10 – Cotisations des acteurs du tourisme à l'Office du Tourisme Intercommunal

Par délibération en date du 15 octobre 2018, le Conseil communautaire a approuvé l'instauration de cotisations des acteurs du tourisme du territoire pour le financement des outils de promotion créés et gérés par le service tourisme : guide pratique hébergement, guide pratique activités, site www.trieves-vercors.fr.

Les tarifs de cotisations annuelles proposés à compter de la présente délibération sont les suivants (tarifs inchangés) :

Hébergements	De 1 à 15 personnes : 90 €	De 16 à 50 personnes : 110 €	A partir de 51 personnes : 150 €
Autres activités (prestataires d'activités, sites touristiques, commerces, restaurants)	100 € pour une activité		
Pack multi-activités / groupement ou association de professionnels	180 €		

Laurent Viillard souhaite savoir combien rapporte cette cotisation ?

Il semblerait que ce soit autour des 10 000€ mais Victor Vecchiato ne peut pas répondre précisément et apportera une réponse lors du prochain conseil communautaire si les chiffres sont disponibles.

Laurent Viillard regrette de ne jamais pouvoir obtenir de réponse précise au moment des questions. Lors du dernier conseil, la même réponse lui a été donnée concernant une question relative à la taxe de séjour, et il exprime sa frustration par rapport à ce mode de fonctionnement. Il souhaite juste avoir une véritable vision de ce service.

Alain Rougale précise que cette délibération revient chaque année et qu'il s'agit d'une démarche volontaire des hébergeurs pour bénéficier d'un service.

Philippe Berthoin s'interroge sur le droit de regard des adhérents ?

Les adhérents disposent effectivement d'un droit de regard et seules les informations qu'ils donnent apparaissent sur le site, précise Alain Rougale.

Vote : Cotisations des acteurs du tourisme à l'Office du Tourisme Intercommunal

☞ Adopté à l'unanimité

11 – Reversement dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse Trièves 2017

Le Contrat Enfance Jeunesse Trièves 2014-2017 a été signé en avril 2017 avec la CAF de l'Isère. Il finance l'ensemble de l'offre d'accueil de loisirs, de séjours, le Relais Assistants Maternels, les multi accueils et certains périscolaires, il convient donc de répartir la somme allouée selon les projets éligibles à ce contrat et d'effectuer le reversement aux collectivités concernées comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Garderie péri restauration Sinard maternelle	Mairie de Sinard	1 380,62 €
Garderie périscolaire et péri restauration St Martin de la Cluze, Avignonet maternelle	Mairie de saint Martin de la Cluze	3 290,42 €
Garderie périscolaire Sinard Treffort maternelle	Association à dos d'âne	156,37 €
Garderie périscolaire Château Bernard, Saint Andéol maternelle	SIES	429,00 €
Accueil de Loisirs Extra-scolaire	Association Les 400 coups	2 953,63 €

Vote : Reversement dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse Trièves 2017

☞ Adopté à l'unanimité

12 – Avenant n°4 à la convention Médiathèque tête de réseau entre le Département et la CCT

Le conventionnement en cours entre le Département et la communauté de communes du Trièves (avenant n°3 du 20 octobre 2016) arrive à son terme le 31 octobre 2018.

Dans l'attente de la redéfinition d'un plan lecture en 2020 et afin de maintenir à niveau les aides de fonctionnement, le terme de ce nouvel avenant est fixé au 31/12/2019. Cf. *pièce jointe*

Le conseil communautaire est invité à approuver l'avenant n°4 à la convention Médiathèque tête de réseau entre le Département et la CCT.

Vote : Avenant n°4 à la convention Médiathèque tête de réseau entre le Département et la CCT

☞ Adopté à l'unanimité

- Questions diverses

☐ Informations diverses :

Assainissement : Les communes doivent délibérer pour décider si elles transfèrent la compétence « assainissement collectif » à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2020 ou la conservent jusqu'en 2026. Jérôme Fauconnier rappelle le principe de la minorité de blocage qui appartient aux communes (25% des communes du territoire représentant 20% de la population).

En ce qui concerne le SPANC, Jean-Louis Poite exprime ses craintes face au possible contrôle de la Métro. Il souhaiterait que soit étudiée l'idée mutualiser le service comme cela a été fait avec les permis de construire. Jean-Pierre Agresti rappelle que ni la METRO, ni le SYMBHI n'ont la compétence SPANC et qu'il appartient au territoire de s'organiser tant sur le SPANC que sur l'assainissement collectif. La période de transition sera complexe. Néanmoins, il fait partie de ceux qui pensent qu'il est tout à fait possible de travailler, ensemble, en bonne intelligence, pour un intérêt commun et de répondre ainsi à ce défi collectif.

Michel Picot rappelle la réunion de l'Assemblée des maires fixée le 29 octobre à 18h qui permettra d'échanger collectivement et de débattre sur les 3 questions qui occupent chaque maire.

- Réflexion sur la manière d'avoir un service « Eau potable » qui fonctionne au 1^{er} janvier 2020. Cette problématique est la même pour tous ceux qui ont la connaissance du fonctionnement de ce service dans leur commune,
- Transfert de l'assainissement collectif : quels enjeux et quelles conséquences selon la date choisie pour le faire : 2020 ou 2026 ? Transférer et l'eau et l'assainissement ne risque-t-il pas de perturber le service ?
- Disparition de l'assainissement non collectif ; comment fonctionner sans le SIGREDA ? Possibilité d'une approche collégiale car chacun recherche un prestataire.

Pour préparer ce débat, il demande de lui transmettre toutes les questions et les préoccupations majeures des uns et des autres. Il indique qu'il a demandé à Bernard Combe d'être présent à cette réunion pour apporter un éclairage technique.

Laurent Viillard regrette que ce sujet ne figure pas dans un ordre du jour, ce qui permettrait de l'aborder de façon plus formelle, plutôt que d'avoir ce débat dans les questions diverses. Concernant le SPANC, il s'inquiète, après la mutualisation des équipements de traitement des déchets avec la METRO, de confier l'exercice de ce service à la METRO. Ce glissement des compétences vers la METRO nécessite un débat global et non un transfert au coup par coup.

Il n'y a pas de transfert de compétence à la METRO; elle sera notre prestataire de service pour le SPANC précise Jérôme Fauconnier. Cette prestation de service sera rendue par la METRO afin que la technicité ne soit pas perdue ; il s'agit d'une réorganisation d'un service qui existe et il sera tout à fait possible de choisir un autre prestataire si celui-ci ne nous convient pas. Il reconnaît cependant que ces réformes successives rendent de plus en plus dépendants les territoires ruraux.

Yann Souriau regrette la perte des compétences et le fait que les communes soient vidées de leurs substances. Il craint une sorte de désertification et une perte d'âme pour les territoires ruraux. Il se sent responsable vis-à-vis des populations et vis-à-vis des équipes qui remplaceront les équipes municipales actuelles. Il lui semble essentiel de se poser la question de l'organisation et de l'affichage politique avec une position du Trièves qui ne se contente pas de subir. Il convient de trouver un positionnement politique responsable.

La population attend des élus que le service fonctionne. L'urgence est donc d'être prêt pour avoir un service efficace qui fonctionne conclut le Président.

Rentrée scolaire : Laurent Viillard souhaite faire un point sur la rentrée scolaire 2018 comme cela a été convenu lors du dernier conseil communautaire.

Une baisse des effectifs de l'ordre de 10% est constatée ; des classes sont sur la sellette à Clelles et à Mens indique Guy Percevault.

Pour Laurent Viillard, les effectifs ne diminuent pas mais vont ailleurs. Il a été sollicité pour aider une école alternative qui correspond à l'effectif de 2 classes. Comment y remédier ?

Plusieurs familles viennent habiter dans le Trièves car elles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants dans ces écoles alternatives, souligne Guy Percevault.

De plus en plus de familles ont une vraie appétence pour ces écoles alternatives où l'enseignement a l'air de répondre à une demande extrêmement forte. Il existe des écoles publiques qui appliquent la formation Montessori, il conviendrait de se renseigner sur l'éventuelle possibilité de mettre cela en place sur le territoire, indique le Président.

Par ailleurs, il serait intéressant de se pencher sur la meilleure façon de refonder la carte scolaire sur certains petits villages.

Laurent Viillard souhaite aborder la question du financement des communes : est-il lié au nombre d'enfants ? Il ne trouve pas normal que les communes ne financent pas tous les enfants quand ceux-ci sont scolarisés ailleurs qu'à l'école publique.

L'attribution de compensation a été établie par rapport au surcoût de la compétence constatée entre la fusion et l'année 2016, le nombre d'enfant ne change rien, répond Jérôme Fauconnier.

Pour Jean-François Helly, l'aspect du transport doit aussi être pris en compte car il peut constituer un véritable problème pour les parents.

Sabine Campredon rappelle la mise en place d'un groupe de travail depuis 1 an où la contrainte du transport scolaire a été abordée. Une réunion aura lieu en novembre prochain pour expliquer aux parents la démarche de la réflexion sur le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal). Guy Percevault indique que la proposition est de passer à un RPI à 6 communes contre 3 communes actuellement.

Ameline Dienot demande si la commune de Clelles va avoir son mot à dire dans la situation d'une rentrée des classes où un groupe scolaire peut être fermé.

Il est dommage de fermer des groupes existants malgré les fonds engagés pour ouvrir ailleurs, déplore Marie-Claire Terrier.

Sabine Campredon indique que ce nouveau RPI élargi est présenté aujourd'hui ; les directeurs d'écoles ont été invités. L'impact sur Clelles est réel mais il convient de défendre l'attractivité des autres écoles et des autres villages.

Perdre une école, c'est perdre l'âme du village souligne le Président en rappelant la décision prise il y a 2 ans en faveur de garder l'école au village qui avait recueilli un avis unanime.

Pour Victor Vecchiato, l'école est importante pour un village car elle contribue à un réel développement économique.

Bernard Coquet regrette de traiter un problème de cette importance dans des questions diverses.

Quant à Pierre Suzzarini, il propose de réfléchir à une méthodologie de travail sur la carte scolaire et ses enjeux, sur les écoles parallèles..., pour avoir de vrais débats et pouvoir avancer.

Ces divers points, méritant en effet plus de place que dans les questions diverses, seront abordés dans chaque conseil municipal et en conseil communautaire indique le Président.

Prédation : Une nouvelle attaque a eu lieu ce week-end entre Lalley et St Maurice en Trièves. La situation est dramatique : bien que les troupeaux aient été descendus à proximité des villages, les attaques

perdurent. La question n'est donc pas réglée et les meutes de loups sont bien présentes sur le territoire indique Yann Souriau.

Crues torrentielles : Jérôme Fauconnier relance chacun car aucune réponse ne lui a été transmise suite au conseil communautaire du 17 septembre dernier où il avait été décidé que les communes transmettent les événements connus pour que la CCT puisse intervenir auprès de la Préfecture.

Yann Souriau a demandé à « Trièves Travaux » d'établir un devis dont le montant s'élève à 10 000€ ; il est impossible pour les communes de continuer ainsi, les budgets communaux explosent !

Jean-Pierre Agresti informe que les services RTM transmettent aux communes qui en font la demande la mémoire de leurs torrents. Ce document est intéressant et il conseille à chacun de se rapprocher de RTM.

Guide du tri : Christophe Drure demande si les délégués communautaires présents l'ont bien reçu. Il semblerait que, comme de nombreux habitants, certains ne l'aient pas reçu. Une réclamation va être formulée auprès de la Poste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.